



Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles - Séance du jeudi 20 juillet 2023

Uittreksel uit het Notulenboek van de beraadslagingen van het College van Burgemeester en Schepenen van de Stad Brussel - Zitting van donderdag 20 juli 2023

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. CLOSE, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter; M. dhr. HELLINGS, M. dhr. DHONDT, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. MUTYEBELE, Echevins; Schepenen; M. dhr. LEONARD, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Le Collège prend la résolution suivante :
Het College neemt de volgende beslissing :

93 Développement urbain - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - (2519175)

Abrogations totales : PPAS n° 46_41 "Baudouin-Harmonie" - PPAS n° 46_60 "Harmonie-Faubourg" - PPAS n° 48_18bis / 48_17bis "Steysls - Thys-Van Ham" - PPAS n° 80_30 "Beemdgracht".- Mise en enquête publique.

1. Prendre connaissances des avis émis dans les délais de l'administration régionale en charge de la planification territoriale (Perspective.brussels) et de l'Institut bruxellois de l'Environnement (Bruxelles Environnement), pour les projets d'abrogations totales et définitives des PPAS «Baudouin-Harmonie» n° 46-41, «Harmonie-Faubourg» n° 46-60, «Steysls - Thys-Van Ham» n° 48-18bis et de son plan d'expropriation n° 48-17bis et «Beemdgracht» n° 80-30.
2. Estimer au vu de ces avis que les abrogations totales des PPAS «Baudouin-Harmonie» n° 46-41, «Harmonie-Faubourg» n° 46-60, «Steysls - Thys-Van Ham» n° 48-18bis et de son plan d'expropriation n° 48-17bis et «Beemdgracht» n° 80-30, sont justifiées et ne doivent pas faire l'objet de rapports sur les incidences environnementales, au regard des rapports d'abrogations totales avec évaluations des incidences.
3. Soumettre les projets d'abrogations totales et définitives des PPAS «Baudouin-Harmonie» n° 46-41, «Harmonie-Faubourg» n° 46-60, «Steysls - Thys-Van Ham» n° 48-18bis et de son plan d'expropriation n° 48-17bis et «Beemdgracht» n° 80-30 à enquêtes publiques suivant les articles 48 et 49 du COBAT.

De 1 à 3. Avis favorable.- Section et Conseil du 04/09/2023.

Ainsi délibéré en séance du jeudi 20 juillet 2023
Aldus beraadslaagd in zitting van donderdag 20 juli 2023

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Dirk Leonard (s)

Le Bourgmestre-Président,
De Burgemeester-Voorzitter,
Philippe Close (s)